



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2005/L.13 26 mai 2005

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE Vingt-deuxième session Bonn, 19-27 mai 2005

Point 6 de l'ordre du jour Mise au point et transfert de technologies

MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

Projet de conclusions proposé par le Président

- 1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), rappelant le paragraphe 2 de la décision 6/CP.10, est convenu du mandat devant guider le Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) dans la formulation de recommandations visant à promouvoir l'utilisation du cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention. Ce mandat figure dans l'annexe aux présentes conclusions.
- 2. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le rapport du Président du GETT sur la septième réunion¹ du Groupe, tenue les 12 et 13 mai 2005 à Bonn (Allemagne). Le SBSTA a pris note des progrès accomplis dans la réalisation des diverses activités inscrites au programme de travail du GETT pour 2005 et a encouragé le GETT a persévérer sur cette voie.

¹ Le rapport du Président du GETT, M. Kishan Kumarsingh, est disponible à l'adresse http://ttclear.unfccc.int/ttclear/html/EgMeetings.html.

- 3. Le SBSTA a également accueilli avec satisfaction les progrès accomplis par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) concernant l'analyse préliminaire des résultats des évaluations des besoins en matière de technologie et de son intention de collaborer avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) au titre de ces travaux en vue d'en soumettre les résultats au GETT pour examen à sa huitième réunion (novembre 2005). Le SBSTA a pris acte du soutien continu apporté par l'Initiative technologie et climat (ITC) et a en outre encouragé cette dernière à collaborer plus avant avec le PNUD et le PNUE au titre de l'analyse préliminaire des résultats des évaluations des besoins en matière de technologie.
- 4. Le SBSTA a pris note du rapport oral du secrétariat sur l'avancement du projet pilote relatif à la mise en réseau du système d'information sur les technologies (TT:CLEAR) et des centres nationaux et régionaux d'information sur les technologies. Il a estimé que cette entreprise constituait une démarche constructive dans le sens du raccordement du système TT:CLEAR à des ressources extérieures, notant que le recours accru à d'autres portails bien établis faciliterait les travaux du secrétariat tout en enrichissant la gamme d'informations et de services.
- 5. Le SBSTA a en outre noté que l'atelier de suivi sur les formules novatrices envisageables pour financer la mise au point et le transfert de technologies allait rassembler des représentants de pays développés et de pays en développement, ainsi que des membres de la communauté financière, en vue d'apprécier la qualité de la série de propositions de projet formulées durant le processus d'évaluation des besoins en matière de technologie. L'atelier donnera en outre lieu, au besoin, à la formulation de conseils à l'intention des initiateurs des propositions de projet, autre avancée pratique sur la voie de l'exploitation des résultats des évaluations des besoins en matière de technologie. Le SBSTA a prié le secrétariat de l'informer des conclusions de l'atelier, à sa vingt-troisième session (décembre 2005).
- 6. Le SBSTA a noté que le GETT, à sa septième réunion, avait eu un débat constructif sur un document informel établi par ses soins pour lui permettre de cerner et de mieux comprendre les problèmes qui entourent les technologies détenues par le secteur public et celles qui sont dans le domaine public². Il a également noté que le GETT étudierait cette question plus avant à sa

² Le rapport du Président du GETT, M. Kishan Kumarsingh, peut être consulté à l'adresse suivante: http://ttclear.unfccc.int/ttclear/html/EgMeetings.html.

huitième réunion et envisagerait, en vue d'en tenir compte éventuellement dans son programme de travail pour 2006, de continuer à s'attacher à définir et à approfondir les questions liées au transfert des technologies détenues par le secteur public et de celles qui sont dans le domaine public. Le SBSTA a invité le GETT à prendre en considération les dispositions figurant à l'alinéa *b* du paragraphe 7 de la décision 4/CP.4 sur cette question.

- 7. Le SBSTA a noté que le GETT examinerait, à sa huitième réunion, les conclusions du séminaire sur les techniques d'adaptation aux changements climatiques, qui doit se tenir du 14 au 16 juin 2005 à Tobago (Trinité-et-Tobago). Il a en outre noté que le secrétariat établirait un rapport sur ce séminaire pour qu'il l'examine à sa vingt-troisième session.
- 8. Le SBSTA a reconnu combien il importait que le secteur privé participe à un transfert de technologies constructif et effectif. Il a encouragé les Parties à prendre des mesures concrètes pour faire participer le secteur privé. Il a également noté avec satisfaction que le secteur privé continuait à participer aux activités du GETT.
- 9. Le SBSTA a constaté par ailleurs que le GETT et le secrétariat avaient déjà une lourde charge de travail à assumer dans l'exécution des activités restantes prévues pour 2005 et des activités proposées pour 2006. Il a pris note avec reconnaissance de l'appui financier et des annonces de contributions des Gouvernements du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Norvège et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Commission européenne et de l'Initiative sur les technologies climatiques en vue de l'exécution du programme de travail du GETT pour 2005. Il a invité les Parties en mesure de le faire à fournir un appui financier pour permettre au GETT d'achever son programme de travail pour 2005.
- 10. Le SBSTA a rappelé les conclusions qu'il avait formulées à sa vingt et unième session³ et a encouragé le GETT à continuer de se pencher sur les questions liées à la diffusion et au transfert de technologies énergétiques évoluées, plus propres, plus efficaces, plus abordables et plus économiques, y compris les technologies relatives aux combustibles fossiles et aux sources d'énergie renouvelables, en tenant compte des conclusions des évaluations des besoins technologiques.

³ FCCC/SBSTA/2004/13, par. 87.

FCCC/SBSTA/2005/L.13 page 4

11. Le SBSTA a invité toutes les Parties en mesure de le faire à fournir au secrétariat des renseignements, destinés à être affichés sur le système TT:CLEAR, sur les possibilités de programmes/projets communs de recherche-développement se rapportant aux dispositions du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention.

<u>Annexe</u>

Mandat du Groupe d'experts du transfert de technologies pour ce qui est de formuler des recommandations pour renforcer l'application du cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention

Généralités et attributions

- 1. Par sa décision 6/CP.10, la Conférence des Parties a demandé au Groupe d'experts du transfert de technologies de formuler des recommandations pour renforcer l'application du cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention avant la vingt-quatrième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (mai 2006). Les résultats de ces travaux constitueraient des apports à l'examen du fonctionnement du Groupe d'experts du transfert de technologies par la Conférence des Parties à sa douzième session (novembre 2006), conformément à la décision 4/CP.7.
- 2. Le cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention a défini un ensemble d'activités en matière de transfert de technologies relevant des cinq principaux thèmes qui sont énoncés dans l'annexe de la décision 4/CP.7, à savoir: détermination et évaluation des besoins en matière de technologie, information technologique, création d'un environnement propice, renforcement des capacités et mécanismes relatifs au transfert de technologies.

Tâches

- 3. Il est demandé au Groupe d'expert du transfert de technologies:
- a) De faire le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités définies au titre de chacun des thèmes principaux du cadre et d'évaluer l'efficacité de cette mise en œuvre;
- b) De mettre en évidence les lacunes et les obstacles et de proposer les moyens de mieux faciliter et promouvoir la mise en œuvre du cadre;

- c) De définir des actions utiles propres à renforcer les partenariats publics et/ou privés novateurs et la coopération avec le secteur privé et d'étudier les mesures concrètes que les gouvernements, le secteur des affaires et les milieux universitaires peuvent prendre pour permettre une participation effective du secteur privé;
- d) D'étudier les moyens de renforcer la coopération avec les conventions et les processus intergouvernementaux pertinents;
- e) D'étudier d'éventuelles stratégies à moyen et à long terme pour renforcer la mise en œuvre du cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention, notamment les questions qui sont associées à la planification à moyen et à long terme des travaux du Groupe d'experts;
- f) D'étudier les moyens de promouvoir une recherche-développement concertée sur les technologies d'atténuation et d'adaptation entre les Parties visées à l'annexe II de la Convention et les Parties qui ne sont pas visées à l'annexe I de la Convention;
- g) De recommander une éventuelle révision des thèmes principaux du cadre existant en se fondant sur les résultats indiqués ci-dessus.

Organisation des travaux

4. Le Groupe d'experts du transfert de technologies incorporera cette activité dans son programme de travail pour 2005 et 2006 en vue de présenter ses recommandations dans un rapport que le SBSTA examinera à sa vingt-quatrième session (mai 2006). Le secrétariat facilitera les travaux du Groupe d'experts sur cette question.
